

PETITION



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 1.11.16

16-PET-060

Adressée au Grand Conseil du Canton de Vaud

Pour Ousmane Diallo Kacher, né le 4 février 1985 en Guinée et domicilié Rue de Rive 22 à Nyon

Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission des pétitions,
Mesdames, et Messieurs les Membres du Grand Conseil

Nous nous permettons d'intervenir auprès de votre autorité de manière que le Grand Conseil invite le Service de la population du Canton de Vaud à délivrer en faveur de Monsieur Ousmane Diallo Kacher un titre de séjour. Nous précisons qu'au jour du dépôt de la présente pétition, Monsieur Diallo Kacher a épuisé toutes les instances de recours.

A l'appui de la présente pétition, nous exposons respectueusement ce qui suit.

Ousmane Diallo Kacher est né le 4 février 1985 en Guinée. Il n'a jamais connu son père, dont il suppose qu'il est décédé. Quant à sa mère, elle est décédée alors qu'Ousmane Diallo Kacher venait d'atteindre l'âge de 8 ans.

A la mort de sa mère, Ousmane Diallo Kacher fut placé dans une famille d'accueil, sans bénéficier de l'amour dont chaque enfant est censé être irradié.

Considéré comme un fardeau par sa famille d'accueil, il fut ensuite et très rapidement contraint de travailler. Sans entrer dans le détail de son parcours, il aida dans un premier temps un commerçant qui avait pignon sur rue à Conakry, puis entreprit une formation de carrossier, pour achever son parcours par un modeste job consistant à héler les taxis pour les voyageurs arrivant à la gare de Conakry.

Par le hasard des rencontres, Ousmane Diallo Kacher put trouver un emploi de domestique auprès d'une dame assez aisée travaillant pour le gouverneur local. Ousmane Diallo Kacher s'occupait des enfants de cette dame.

C'est grâce à l'appui de cette dame qu'Ousmane Diallo Kacher réussit à quitter le territoire de la Guinée en partance pour l'Europe, et arriva sur le territoire de notre pays en 2004.

Il épousa une femme suisse au mois d'août 2010, mais malheureusement et en dépit des sentiments sincères éprouvés par Ousmane Diallo Kacher pour son épouse Aline, le mariage se solda par une rupture, sans qu'Ousmane n'encourt de responsabilité quant à la désunion – la pression de la mère d'Aline n'est pas étrangère à cette désunion - avec cette précision qu'Aline a toujours indiqué aux autorités qu'Ousmane « était quelqu'un de bien ».

Après avoir travaillé brièvement « çà et là », Ousmane Diallo Kacher trouva un emploi fixe auprès d'une société Epsilon en charge de la livraison de journaux dans la région de la Terre Sainte, ce qui impliquait un horaire « de feu » avec levée à 03 h 00 du matin.

Dans le cadre de cette activité, Ousmane Diallo Kacher a donné entière satisfaction à son employeur et – fait assez rare – a frappé par sa gentillesse et son entregent les personnes chez qui il était en charge de livrer les journaux à telle enseigne que, dans le cadre des procédures de recours, ont été produites des dizaines et des dizaines de cartes postales qu'Ousmane Diallo Kacher recevait régulièrement en guise de remerciements, tout spécialement lors des fêtes de fin d'année.

Malheureusement, en dépit à la fois de la satisfaction de son employeur et des marques de sympathie de la clientèle, la société Epsilon s'est séparée d'Ousmane Diallo Kacher par crainte de la pression exercée par le Service de la population.

Au jour du dépôt de la présente pétition, Ousmane Diallo Kacher risque de recevoir à tout instant une petite carte jaune signifiant la fin définitive de son séjour dans notre pays.

Nous voulons éviter, cela raison pour laquelle nous nous permettons de vous adresser la présente pétition.

En effet, Ousmane Diallo Kacher est une personne extrêmement attachante, d'une gentillesse de tous les instants, qui a réussi à s'intégrer durablement

dans notre pays, plus particulièrement dans notre canton et cela en creusant inlassablement sa place sur le plan professionnel et sur le plan relationnel.

Retourner dans son pays d'origine constituerait un crève-cœur insurmontable et grande injustice pour qui, encore une fois, a réussi à s'intégrer humainement, socialement et professionnellement.

Retourner dans son pays d'origine signifierait également être contraint de s'exiler dans une contrée au sein de laquelle Ousmane Diallo Kacher, outre qu'il n'y a plus d'affinités pas plus que de noyau familial, a vécu dans la solitude la plus absolue, loin de l'amour de parents qu'il n'a, respectivement, pas connu (père) ou avec lequel il n'a vécu que quelques petites années (mère), avant de devoir travailler dès son plus jeune âge et de vivre dans la misère.

Certes, le parcours de chaque impétrant à un titre de séjour n'est pas vierge dès lors que ledit parcours suppose une période de recherche de soi et d'un processus d'intégration qui devait être facilité par notre Etat mais qui, en l'espèce, est le fruit personnel et inlassable d'Ousmane Diallo Kacher qui, à force de volonté d'intégration, a réussi à se faire une place au soleil professionnel.

L'autorité migratoire ne manquera pas de reprocher à Ousmane Diallo Kacher deux faits qui remontent à plusieurs années – parmi lesquels un coup de pied dans un vélo moteur un soir de déprime et de solitude – et qui non seulement sont anciens et passés mais que l'intégration d'Ousmane Diallo Kacher dans notre pays font passer pour dérisoires et propres à l'oubli total.

C'est ce parcours là que souhaite annihiler l'autorité administrative après 12 années dans notre pays, - étant ici rappelé que la Cour européenne des droits de l'homme qualifie de « durée considérable dans la vie d'un homme » sept années d'une vie (arrêt Udeh).

Nous soutenons de tout cœur Ousmane Diallo Kacher dans la présente démarche et vous prions de tout cœur aussi de bien vouloir permettre à ce dernier de continuer à vivre dans notre canton, y travailler et éclairer nos vies par sa gentillesse de tous les instants.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de pétition, Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil à l'assurance de notre parfaite considération.